



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, mercredi 6 mars 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mises en place de Permanences agricoles multi-administrations

Suite à l'engagement pris par le Président de la République, visant à permettre un traitement plus rapide et de proximité avec les exploitants agricoles, et à les aider à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, des permanences sont mises en place à partir du jeudi 7 mars dans le département.

Ces permanences vont permettre d'accueillir les agriculteurs dans de bonnes conditions pour répondre rapidement et de manière concertée à leurs différentes questions et problématiques.

Elles ont donc vocation à favoriser une prise en charge individualisée pour répondre aux difficultés.

Ces permanences sont composées de différents agents de l'État, représentant les différents services, en charge d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches : DDT, DDFIP, DDETSPP... La MSA sera également présente pour apporter son concours à cette démarche de traitement transversal de chaque situation.

Les 2 permanences sont proposées à partir de demain 7 mars à la DDT et à la sous-préfecture d'Aubusson :

- Espace DDT, salle 101 à Guéret : les jeudis matins de 9h à 12h
- En sous préfecture d' Aubusson : les vendredis matins de 9h à 12h

L'accueil se fait uniquement par une prise de RDV par téléphone au numéro suivant :  
**05 55 51 57 61**

#### Contact presse - Cabinet de la Préfète

Gaëlle LIOPE, Cheffe du bureau  
Portable : 07 88 41 64 38  
Tél service : 05 55 51 58 95  
Courriel : [gaelle.liope@creuse.gouv.fr](mailto:gaelle.liope@creuse.gouv.fr)  
Courriel service : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Bureau départemental de la communication interministérielle

1/1



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse